

“La refacturation des frais: illustrations pratiques des règles d’application complexes”

Jeudi 28 octobre 2010 – Leonardo Hotel Wavre

Katia Delfin Diaz, administrateur WP&B sa – La Maison TVA

Objet du séminaire

Force est de constater que la TVA pose encore beaucoup d’obstacles à la refacturation des frais. En effet, cette matière complexe et sans cesse évolutive rend difficilement une refacturation simple, adéquate et optimale.

La refacturation des frais touche tous les domaines d’activité confondus dès que les entreprises répercutent des coûts qui ne leur sont pas destinés ou portent en compte des coûts qui doivent être pris en charge par d’autres entités du groupe. Vous avez déjà probablement entendu parler du commissionnaire, de l’intermédiaire transparent, de frais accessoires ou encore de débours. Il s’agit de notions propres à la refacturation ! Et vous, en quelle qualité agissez-vous lorsque vous refacturez des frais ?

Ces notions sont importantes et c’est la raison pour laquelle il est impératif de se poser les bonnes questions, et de préférence au bon moment ! Cette vigilance vous permettra d’appliquer correctement le traitement de TVA à l’opération refacturée mais surtout d’éviter de mauvaises surprises en cas de contrôle réalisé par le fisc. Aussi, ne vous y trompez pas lorsque vous refacturez des frais qui n’ont pas été soumis à la TVA par vos fournisseurs (p.ex. des frais d’avocat ou des conseils que vous recevez de l’étranger). En effet, ce n’est pas parce que l’entreprise reçoit des factures sans TVA que celle-ci va refacturer sans TVA. Il est dès lors impératif que vous puissiez débusquer tous les pièges qui jalonnent votre parcours.

Une journée d’étude vous permettra de prévenir les erreurs liées à la refacturation des frais mais aussi à approfondir les principes de base de la TVA indispensables à la refacturation des frais. Nous verrons ensemble comment mettre en place une méthode de travail qui vous permettra de reconnaître les différentes situations que vous pouvez rencontrer lors de la refacturation.

ACTUALITÉ. Les nouvelles règles de localisation BtoB et BtoC applicables depuis le 1^{er} janvier 2010 y seront largement commentées.

Groupe-cible

Cette journée de formation s’adresse aux personnes qui sont quotidiennement confrontées avec la facturation, autant pour les opérations à la sortie qu’à l’entrée. Bien entendu, cette formation s’adresse aux responsables financiers et fiscaux, responsables immobiliers, comptables, chefs comptables, réviseurs d’entreprises et conseillers fiscaux.

Nos formations sont payables par le dispositif “Chèque-Formation” de la Région Wallonne (subsidées pour 50%) – conditions et démarches à entreprendre, surfez sur www.leforem.be et www.sodexo.be

Programme

Le programme se penchera dans un premier plan sur la théorie et ensuite essentiellement sur de nombreux cas pratiques, dont vous trouverez ci-après les grandes lignes :

- les principes de base de la TVA (5 questions indispensables)
- les frais constituent-ils des frais accessoires à une livraison ou à un service ?
- comment procédez-vous à la refacturation de frais ?
- agissez-vous en tant que mandataire ?
- agissez-vous en tant que commissionnaire?
- les frais refacturés sont-ils des débours ?
comment déterminez-vous le principal et les accessoires ?
- refacturez-vous les taxes et les primes d'assurance avec ou sans TVA ?
- différents cas pratiques de refacturation de frais : d'avocat, de notaire, de transport local ou intracommunautaire, de biens, d'assurances, de salaires, de travaux immobiliers, de voiture, d'ingénieurs, de taxes, d'indemnités, de royalties, de parking, d'opérations exonérées, de frais d'impression, de tickets d'avion, de location de matériel, de location de voiture, de publicité, de mise à disposition de personnel, etc.

Informations pratiques

La formation aura lieu le jeudi 28 octobre 2010 de 9 heures à 17 heures (accueil dès 8 heures 30) au Leonardo Hotel Wavre-Bruxelles Est, rue de la Wastinne 45, à 1301 Wavre. Pour de plus amples détails quant à l'accès, nous vous invitons à surfer sur: <http://www.leonardo-hotels.com>. Aussi un itinéraire vous sera envoyé en temps opportun.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription à la formation s'élève à 350 EUR hors TVA par participant, documentation et lunch compris. Une facture vous sera adressée quelques semaines avant le jour de la formation. Par contre, si vous envisagez régler le paiement par chèques-formation (Région wallonne), la facturation s'effectuera après que la formation ait eu lieu. Veuillez nous communiquer vos codes d'autorisation et d'utilisation au plus tard le jour même de la formation ! Etant donné que le nombre de participants est limité à 40 personnes, nous vous demandons de nous renvoyer le plus rapidement possible le formulaire d'inscription.

WP&B sa – La Maison TVA:

1. est agréée en qualité d'opérateur de formations dans le cadre du dispositif « chèque-formation » pour les sociétés wallonnes sous le numéro **08.0702**;
– 7 chèques de formation à réserver moyennant 7 heures de formation
2. est reconnue pour cette formation par l'**IPCF** sous le numéro **23403** (7h)
3. est agréée comme opérateur de formation par l'IEC sous le code **B0092/2009**
4. est reconnue pour ses formations par le label **Qfor**: numéro de certificat : **08073**
5. est reconnue par l'**IFP** (industrie alimentaire)

Vous pouvez consulter le panel complet de nos formations sur www.vat-house.com.
Aussi, nous pouvons vous assister pour toute question TVA ou douane.

WP&B sa – La Maison TVA

Jozef Van Elewijckstraat 103, b 10, 1853 Strombeek-Bever
Tél. : 02/261.05.55 • Fax : 02/261.05.33 • wpb@vat-house.com • www.vat-house.com
TVA BE 0461.037.139 • RPR 0461.037.139 - Bruxelles